



## **PROCES VERBAL de la réunion du BUREAU DIRECTEUR**

**Mardi 20 janvier 2026 en Visio conférence**

**Présents connectés :** Nicolas MARAIS, Philippe LEMAITRE , Patrick DEMAIRE ; Yannick PETIT, Christelle INDRIUNAS, David DROULLON et Jessica BARBIER.

**Invitée :** Lucie CASTEL

**Excusée :** Morgane LELIEVRE ; Mathilde DESMEULLES

### **Ordre du jour :**

- 1) Information stats licences 2025/2026
- 2) Point fonctionnement Groupement Employeur Normand
- 3) Retour séminaire intégrité organisé par la FFHB
- 4) Organisation 2ème tour phase territorial Inter Comités
- 5) Information organisation Inter Pôles féminin à Besancon.
- 6) Organisation stage JAJ au CSN Houlgate

Début de la réunion à 19h15

### **1. Information stats licences 2025/2026**

A la date du 20 janvier 2026, 20755 licences compétitives sont qualifiées en Normandie. Soit une baisse de 219 licences par rapport à J-1 an (20974). Seul le comité de la Manche affiche une progression du nombre de licences.

La baisse la plus importante se situe dans le Comité de l'Eure (-142) et en Seine Maritime ( -65).

Dans l'ensemble des comités, comme au niveau national, on note une diminution sensible des licences sur les catégories -11 ans.

**Ligue :** 20755 licences compétitives qualifiées au 20 janvier 2026 (20974 J-1 an -219) et 28207 qualifiées incluant les licences événementielles.

**Comité 14 :** 4720 licences compétitives qualifiées au 20 janvier 2026 (4750 J-1 an -30)

**Comité 27 :** 3024 licences compétitives qualifiées au 20 janvier 2026 (3146 J-1 an -142)

**Comité 50 :** 4583 licences compétitives qualifiées au 20 janvier 2026 (4557 J-1 an +26)

**Comité 61 :** 1179 licences compétitives qualifiées au 20 janvier 2026 (1188 J-1 an -9)

**Comité 76 :** 7247 licences compétitives qualifiées au 20 janvier 2026 (7312 J-1 an -65)

### **2. Point fonctionnement Groupement Employeur Normand**

Lucie CASTEL présente le fonctionnement du groupement employeur devenu normand depuis le début de la saison.



C'est une structure au service des clubs de handball de la ligue de Normandie, créée pour accompagner la professionnalisation du handball et le développement de l'emploi sportif sur le territoire. Son objectif est de mettre à disposition des salariés au sein de ses structures adhérentes qui ont un besoin en emploi.

Pour un club qui souhaite recruter un salarié, le groupement employeur se charge de la gestion du contrat de travail, de la gestion administrative et financière du contrat de travail, de la gestion du parcours de formation.

C'est le groupement d'employeur qui est l'employeur du salarié.

Une convention de mise à disposition est signée entre le groupement d'employeur et le club.

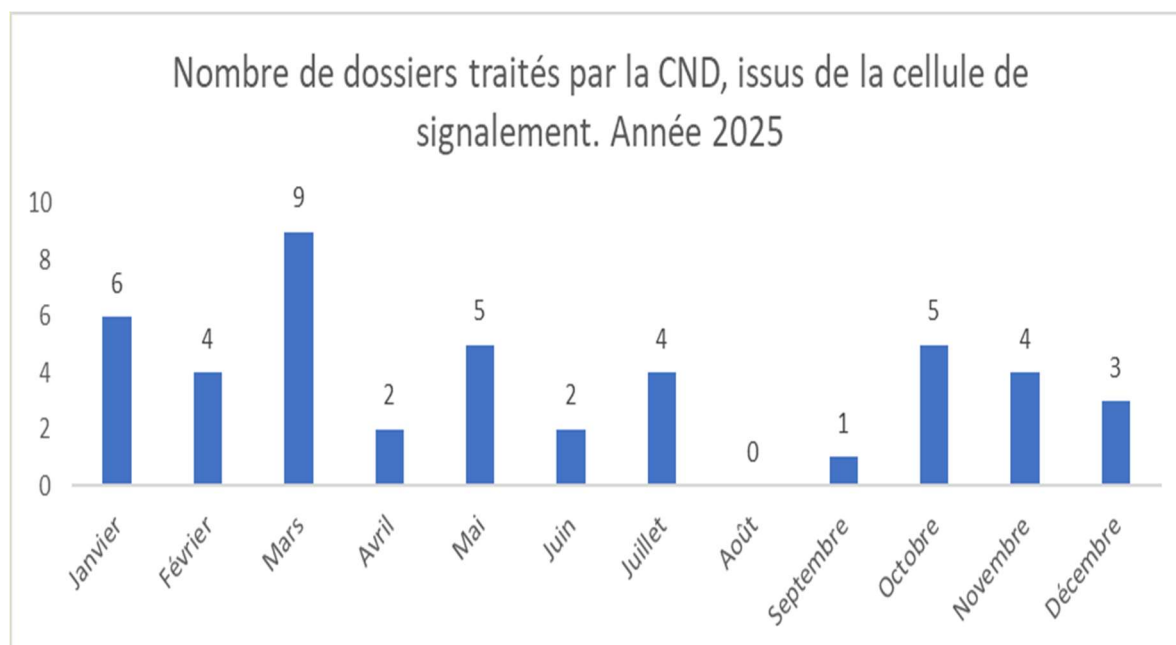
Le club n'a donc pas de bulletin de salaire à établir mais reçoit une facture du Groupement employeur à la hauteur du nombre d'heures qui figurent sur le contrat de son salarié.

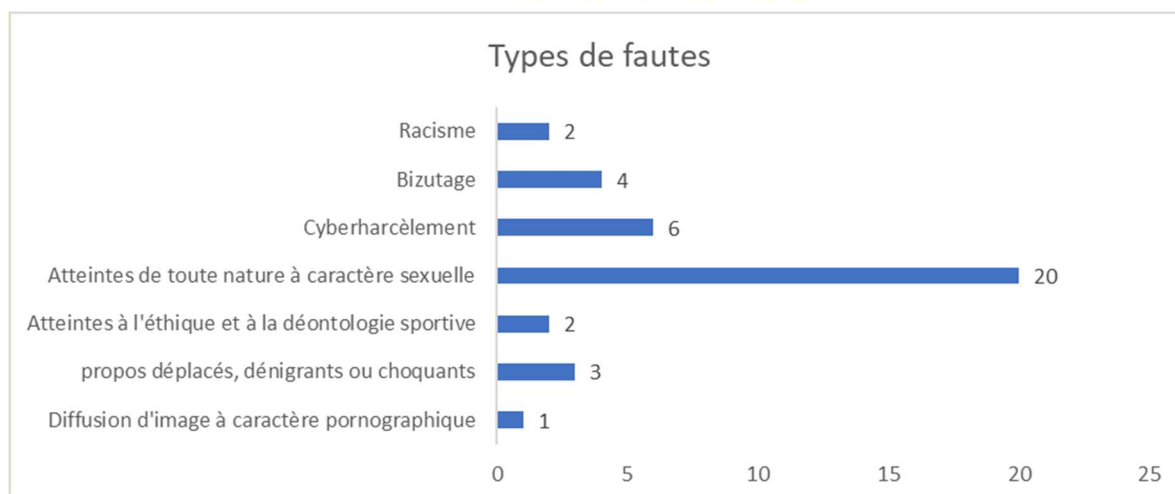
La coordination du Groupement employeur est assurée par Lucie CASTEL dans le cadre d'un temps de mise à disposition de personnel. La ligue ne participe pas financièrement au groupement employeur.

### 3. Retour séminaire intégrité organisé par la FFHB

Philippe LEMAITRE fait un bilan du séminaire intégrité-Citoyenneté auquel il a participé les 16 et 17 janvier avec Sylvie DELAVALLÉE.

- **Un bilan de la plateforme de signalement** a été présenté et ce sont 50 dossiers qui ont été recensés en 2025, dont certains sont encore en cours de traitement.





Pour chaque signalement il y a différentes procédures de traitement :

- **Procédure disciplinaire fédérale** : saisine de la CND par le président – instruction – audience – notification
- **Procédure administrative** (Mesure concernant la qualité d'encadrant uniquement : dirigeant, arbitre) Déclenchement par signalement à la préfecture - auditions - arrêté de suspension.
- **Procédure pénale** : article 40 ou dépôt de plainte - enquête - procès – condamnation. Sanction concernant un individu ou une personne morale
- Vers une quatrième procédure de traitement.

La sanction disciplinaire d'un licencié FFHandball ne permet pas d'exclure automatiquement un adhérent du club. Toutefois le club a la possibilité d'exclure un adhérent (dirigeant, joueur ou bénévole) de façon temporaire ou définitive sous conditions.

1. Prévoir une clause d'exclusion dans les statuts ou le règlement intérieur du club indiquant clairement les motifs d'exclusion.
2. Engager une procédure d'exclusion avec convocation de l'adhérent devant le Conseil d'administration ou le bureau directeur du club.
3. Adresser à l'adhérent une décision d'exclusion prononcée par le C.A ou le BD.  
Les motifs d'exclusion doivent être précisés dans le règlement intérieur.

Un modèle d'article rédigé et vérifié juridiquement sera adressé par la Ligue à tous les clubs.

#### ➤ **Bilan de l'observatoire des comportements.**

Les statistiques sont réalisées à partir des 1 888 données saisies par les commissions territoriales de discipline et la CND sur un classeur Excel qui leur est envoyé en début de saison.

Pour ce qui concerne les auteurs ce sont sans surprise les joueurs qui sont les plus représentés mais en deuxième position on trouve les officiels de bancs avec une augmentation constante chaque saison. Le public arrive en troisième position avec aussi une augmentation importante et préoccupante par rapport à la saison précédente.

Sans réelle surprise 86% des auteurs d'incivilités sont des hommes et 78% sont majeurs.

A noter que le nombre de dossiers concernant des mineurs augmente de 6% par rapport à la saison précédente.

Ce qui est particulièrement préoccupant c'est le nombre de dossiers concernant des officiels de bancs dans les catégories jeunes.



Ce sont les arbitres qui sont les principales victimes (50%)

30% des victimes sont des mineurs et 53% de ces mineurs victimes sont des arbitres.

Pour ce qui concerne les types de fautes, on retrouve comme la saison passée essentiellement des attitudes incorrectes et de la violence verbale allant des contestations répétées à l'injure, ou à l'atteinte à la considération.

On peut noter une augmentation importante de la catégorie atteinte à l'éthique du sport.

#### **4. Organisation 2ème tour phase territorial Inter Comités 24 et 25 janvier**

Présence des élus du Bureau Directeur :

|                               | <b>Samedi 24 janvier</b> | <b>Dimanche 25 Janvier</b> |
|-------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Garçons (Stade Valériquais )  | Patrick DEMAIRE          | Nicolas MARAIS             |
| Filles (AL Cesaire Levillain) | Philippe LEMAITRE        | Patrick DEMAIRE            |

Un dossier d'appel à candidature avec un cahier des charges sera envoyé à l'ensemble des clubs et aux Comités au printemps 2026 pour l'organisation des phases territoriale Inter Comité 2026/2027. Cela permettra anticiper d'avoir la saison prochaine avec un rétroplanning et un deadline précis sur l'organisation de cette compétition en lien avec les clubs organisateurs qui seront choisis.

#### **5. Information organisation Inter Pôles féminin à Besancon.**

Les inter Pôles féminins se dérouleront du 30 janvier au 3 février à Besancon.

#### **6. Organisation stage JAJ au CSN Houlgate**

Yannick PETIT informe Difficulté à mobiliser les jeunes arbitres sur ce stage de mi saison regroupant les JAJ T2 et JA T2 âgés de moins de 25 ans. 27 AJA seront présents sur ce stage.

Fin de réunion à 20h30

**Philippe LEMAITRE**  
**Secrétaire Général**

**Nicolas MARAIS**  
**Président LNHB**